



Accident de travail déclassé en arrêt maladie

Par **romantica**, le **20/02/2011 à 10:02**

Bonjour, le 21/07/10 je été victime d'un accident de trajet en me rendant à mon travail. l'accident est déclaré avec témoin et accepté par mon employeur (Mairie) le 31/01/11 je suis convoqué chez un expert médical. ses conclusions: Agent marchant avec une canne à gauche et boiterie. Membre inférieur droit: Pas de déformation visible. Tendance au Valgus. Absence de choc rotulien. La palpation est déclarée douloureuse dans son ensemble. La recherche de laxité est impossible en raison des douleurs déclarées. lésions: contusion du genou droit et du coude gauche avec phlébite secondaire. Les soins et arrêt de travail étaient justifiés dans le cadre AT. Consolidation le 31/01/11. Poursuite de l'arrêt de travail dans le cadre maladie au titre de l'état préexistant. séquelle: raideur du genou droit IPP Globale 8%. État préexistant ayant un caractère médical d'aggravation fonctionnelle liée (boiterie) médicalement séparables: énarthrose avec raideur IPP 5%. conclusion la victime ne peut plus reprendre le poste qu'elle avait. son accident de travail est déclassé en maladie; de quel droit? merci de vos réponses